

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DDEES 95 G Subvention et convention avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (10e), visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (10e), une convention visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire,

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire 8/10, impasse Boutron (10e), visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Article 2 : Une participation d'un montant global de 40.000 euros est attribuée à l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (X07453, SIMPA 41641, dossier 2011_05875)

La dépense correspondante, sera imputée :

- d'une part, pour 20.000 euros au chapitre 17, rubrique 564, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011, et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits
- et,
- d'autre part, pour 20.000 euros, au chapitre 65, rubrique 91, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011 et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits.